

LEX-AEQUO

Faire de l'écologie un art de vivre ®

Préfecture de l'Isère
A l'attention du Directeur de Cabinet
Monsieur BOUTEILLE Frédéric
12 place de Verdun
CS 71046
38021 Grenoble CEDEX 1

La-Côte-Saint-André, le 03 juin 2022

Objet : AUTRANS-MÉAUDRE-EN-VERCORS : Les sites des Écouges et du Village Olympique

Monsieur le directeur de cabinet,

Par la présente, nous souhaitons porter à votre connaissance notre projet global de réhabilitation et de restructuration de deux sites emblématiques de la commune d'Autrans-Méaudre-en-Vercors : les Écouges et l'ancien Village Olympique.

Lex Aequo Aménagement est une filiale du groupe immobilier Véloce Groupe. Elle se base sur des fondements écologiques et durables où l'utilisation rationnelle du foncier est la clé afin de s'inscrire dans les objectifs du Zéro Artificialisation Nette. Ainsi, elle s'est spécialisée dans la restructuration et la réhabilitation de friches urbaines (ancien camping, sites pollués, ...) ainsi que dans l'aménagement de projets en territoires ruraux (création de centre-village, développement de projets mixtes mêlant habitat/commerces/services,...).

En juin 2020, nous réalisons un projet d'éco-résidence sur la commune d'Autrans-Méaudre-en-Vercors. Fort de cette réussite, en décembre 2020, les élus communaux, nous demandent de nous emparer de deux projets de friches urbaines : le site pollué du Garage Pallas, route de la Sure et les sites des Écouges et du Village Olympiques.

Nous décidons de proposer une solution pour les deux opérations. Ainsi, nous sommes sous compromis de vente sur l'ancien garage Pallas afin de démolir, dépolluer et construire un petit immeuble d'habitation en lieu et place de celui-ci.

Parallèlement nous conduisons depuis 18 mois de denses échanges avec les élus du territoire afin de coconstruire un projet viable et réalisable, dès 2022, visant à faire revivre le site des Écouges et du village olympique. Ayant parfaitement compris la nécessité pour la collectivité de traiter les deux sites dans un même projet global, nous engageons de longues négociations avec les différents propriétaires des parcelles comprises dans le périmètre de l'opération. Celles-ci aboutissent et les deux Déclaration d'Intention d'Aliéner sont transmises par le notaire à la mairie dès le lendemain de la signature des promesses de vente. Dès lors, Monsieur le maire n'a donné suite à aucune de nos demandes de rendez-vous. Afin de rassurer les élus sur le devenir de ces deux sites phares du plateau du Vercors, nous avons déposé un Certificat d'Urbanisme Opérationnel afin de présenter notre projet fruit de la concertation avec les élus de la majorité.

Quelle n'a pas été notre surprise, lorsque nous avons appris que M. le maire souhaitait préempter par le biais de l'EPFL. Notre incompréhension est totale notamment par la qualité et la concertation autour du projet que nous voulons proposer. Nous ne comprenons pas non plus comment un Établissement Public Foncier peut venir s'immiscer dans un marché privé non carencé en offre.

Tout cela n'a pas entaché notre motivation pour mener à bien ce beau projet dynamique et moteur du territoire.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le directeur, l'expression de notre haute considération.

LEX-AEQUO Aménagement
Gaël DABBENE – Hugo REYNIER



LEX-AEQUO

Faire de l'écologie un art de vivre ®

Préfecture de l'Isère
A l'attention de Monsieur le Préfet
12 place de Verdun
CS 71046
38021 Grenoble CEDEX 1

La-Côte-Saint-André, le 03 juin 2022

Objet : AUTRANS-MÉAUDRE-EN-VERCORS : Les sites des Écouges et du Village Olympique

Monsieur le Préfet,

Par la présente, nous souhaitons porter à votre connaissance notre projet global de réhabilitation et de restructuration de deux sites emblématiques de la commune d'Autrans-Méaudre-en-Vercors : les Écouges et l'ancien Village Olympique.

Lex Aequo Aménagement est une filiale du groupe immobilier Véloce Groupe. Elle se base sur des fondements écologiques et durables où l'utilisation rationnelle du foncier est la clé afin de s'inscrire dans les objectifs du Zéro Artificialisation Nette. Ainsi, elle s'est spécialisée dans la restructuration et la réhabilitation de friches urbaines (ancien camping, sites pollués, ...) ainsi que dans l'aménagement de projets en territoires ruraux (création de centre-village, développement de projets mixtes mêlant habitat/commerces/services,...).

En juin 2020, nous réalisons un projet d'éco-résidence sur la commune d'Autrans-Méaudre-en-Vercors. Fort de cette réussite, en décembre 2020, les élus communaux, nous demandent de nous emparer de deux projets de friches urbaines : le site pollué du Garage Pallas, route de la Sure et les sites des Écouges et du Village Olympiques.

Nous décidons de proposer une solution pour les deux opérations. Ainsi, nous sommes sous compromis de vente sur l'ancien garage Pallas afin de démolir, dépolluer et construire un petit immeuble d'habitation en lieu et place de celui-ci.

Parallèlement nous conduisons depuis 18 mois de denses échanges avec les élus du territoire afin de coconstruire un projet viable et réalisable, dès 2022, visant à faire revivre le site des Écouges et du village olympique. Ayant parfaitement compris la nécessité pour la collectivité de traiter les deux sites dans un même projet global, nous engageons de longues négociations avec les différents propriétaires des parcelles comprises dans le périmètre de l'opération. Celles-ci aboutissent et les deux Déclaration d'Intention d'Aliéner sont transmises par le notaire à la mairie dès le lendemain de la signature des promesses de vente. Dès lors, Monsieur le maire n'a donné suite à aucune de nos demandes de rendez-vous. Afin de rassurer les élus sur le devenir de ces deux sites phares du plateau du Vercors, nous avons déposé un Certificat d'Urbanisme Opérationnel afin de présenter notre projet fruit de la concertation avec les élus de la majorité.

Quelle n'a pas été notre surprise, lorsque nous avons appris que M. le maire souhaitait préempter par le biais de l'EPFL. Notre incompréhension est totale notamment par la qualité et la concertation autour du projet que nous voulons proposer. Nous ne comprenons pas non plus comment un Établissement Public Foncier peut venir s'immiscer dans un marché privé non carencé en offre.

Tout cela n'a pas entaché notre motivation pour mener à bien ce beau projet dynamique et moteur du territoire.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

LEX-AEQUO Aménagement
Gaël DABBENE – Hugo REYNIER



LEX-AEQUO

Faire de l'écologie un art de vivre ®

Préfecture de l'Isère
A l'attention de la Secrétaire Générale
Adjointe
Madame Nathalie CENCIC
12 place de Verdun
CS 71046
38021 Grenoble CEDEX 1

La-Côte-Saint-André, le 03 juin 2022

Objet : AUTRANS-MÉAUDRE-EN-VERCORS : Les sites des Écouges et du Village Olympique

Madame la secrétaire générale adjointe,

Par la présente, nous souhaitons porter à votre connaissance notre projet global de réhabilitation et de restructuration de deux sites emblématiques de la commune d'Autrans-Méaudre-en-Vercors : les Écouges et l'ancien Village Olympique.

Lex Aequo Aménagement est une filiale du groupe immobilier Véloce Groupe. Elle se base sur des fondements écologiques et durables où l'utilisation rationnelle du foncier est la clé afin de s'inscrire dans les objectifs du Zéro Artificialisation Nette. Ainsi, elle s'est spécialisée dans la restructuration et la réhabilitation de friches urbaines (ancien camping, sites pollués, ...) ainsi que dans l'aménagement de projets en territoires ruraux (création de centre-village, développement de projets mixtes mêlant habitat/commerces/services,...).

En juin 2020, nous réalisons un projet d'éco-résidence sur la commune d'Autrans-Méaudre-en-Vercors. Fort de cette réussite, en décembre 2020, les élus communaux, nous demandent de nous emparer de deux projets de friches urbaines : le site pollué du Garage Pallas, route de la Sure et les sites des Écouges et du Village Olympiques.

Nous décidons de proposer une solution pour les deux opérations. Ainsi, nous sommes sous compromis de vente sur l'ancien garage Pallas afin de démolir, dépolluer et construire un petit immeuble d'habitation en lieu et place de celui-ci.

Parallèlement nous conduisons depuis 18 mois de denses échanges avec les élus du territoire afin de coconstruire un projet viable et réalisable, dès 2022, visant à faire revivre le site des Écouges et du village olympique. Ayant parfaitement compris la nécessité pour la collectivité de traiter les deux sites dans un même projet global, nous engageons de longues négociations avec les différents propriétaires des parcelles comprises dans le périmètre de l'opération. Celles-ci aboutissent et les deux Déclaration d'Intention d'Aliéner sont transmises par le notaire à la mairie dès le lendemain de la signature des promesses de vente. Dès lors, Monsieur le maire n'a donné suite à aucune de nos demandes de rendez-vous. Afin de rassurer les élus sur le devenir de ces deux sites phares du plateau du Vercors, nous avons déposé un Certificat d'Urbanisme Opérationnel afin de présenter notre projet fruit de la concertation avec les élus de la majorité.

Quelle n'a pas été notre surprise, lorsque nous avons appris que M. le maire souhaitait préempter par le biais de l'EPFL. Notre incompréhension est totale notamment par la qualité et la concertation autour du projet que nous voulons proposer. Nous ne comprenons pas non plus comment un Établissement Public Foncier peut venir s'immiscer dans un marché privé non carencé en offre.

Tout cela n'a pas entaché notre motivation pour mener à bien ce beau projet dynamique et moteur du territoire.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la secrétaire générale adjointe, l'expression de notre haute considération.

LEX-AEQUO Aménagement
Gaël DABBENE – Hugo REYNIER



LEX-AEQUO

Faire de l'écologie un art de vivre ®

Préfecture de l'Isère
A l'attention de la Secrétaire Générale
Madame Éléonore LACROIX
12 place de Verdun
CS 71046
38021 Grenoble CEDEX 1

La-Côte-Saint-André, le 03 juin 2022

Objet : AUTRANS-MÉAUDRE-EN-VERCORS : Les sites des Écouges et du Village Olympique

Madame la secrétaire générale,

Par la présente, nous souhaitons porter à votre connaissance notre projet global de réhabilitation et de restructuration de deux sites emblématiques de la commune d'Autrans-Méaudre-en-Vercors : les Écouges et l'ancien Village Olympique.

Lex Aequo Aménagement est une filiale du groupe immobilier Véloce Groupe. Elle se base sur des fondements écologiques et durables où l'utilisation rationnelle du foncier est la clé afin de s'inscrire dans les objectifs du Zéro Artificialisation Nette. Ainsi, elle s'est spécialisée dans la restructuration et la réhabilitation de friches urbaines (ancien camping, sites pollués, ...) ainsi que dans l'aménagement de projets en territoires ruraux (création de centre-village, développement de projets mixtes mêlant habitat/commerces/services,...).

En juin 2020, nous réalisons un projet d'éco-résidence sur la commune d'Autrans-Méaudre-en-Vercors. Fort de cette réussite, en décembre 2020, les élus communaux, nous demandent de nous emparer de deux projets de friches urbaines : le site pollué du Garage Pallas, route de la Sure et les sites des Écouges et du Village Olympiques.

Nous décidons de proposer une solution pour les deux opérations. Ainsi, nous sommes sous compromis de vente sur l'ancien garage Pallas afin de démolir, dépolluer et construire un petit immeuble d'habitation en lieu et place de celui-ci.

Parallèlement nous conduisons depuis 18 mois de denses échanges avec les élus du territoire afin de coconstruire un projet viable et réalisable, dès 2022, visant à faire revivre le site des Écouges et du village olympique. Ayant parfaitement compris la nécessité pour la collectivité de traiter les deux sites dans un même projet global, nous engageons de longues négociations avec les différents propriétaires des parcelles comprises dans le périmètre de l'opération. Celles-ci aboutissent et les deux Déclaration d'Intention d'Aliéner sont transmises par le notaire à la mairie dès le lendemain de la signature des promesses de vente. Dès lors, Monsieur le maire n'a donné suite à aucune de nos demandes de rendez-vous. Afin de rassurer les élus sur le devenir de ces deux sites phares du plateau du Vercors, nous avons déposé un Certificat d'Urbanisme Opérationnel afin de présenter notre projet fruit de la concertation avec les élus de la majorité.

Quelle n'a pas été notre surprise, lorsque nous avons appris que M. le maire souhaitait préempter par le biais de l'EPFL. Notre incompréhension est totale notamment par la qualité et la concertation autour du projet que nous voulons proposer. Nous ne comprenons pas non plus comment un Établissement Public Foncier peut venir s'immiscer dans un marché privé non carencé en offre.

Tout cela n'a pas entaché notre motivation pour mener à bien ce beau projet dynamique et moteur du territoire.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la secrétaire générale, l'expression de notre haute considération.

LEX-AEQUO Aménagement
Gaël DABBENE – Hugo REYNIER

